



LIBÉRALITÉ ET JUSTICE DANS LA POÉSIE ÉPIQUE FRANÇAISE DE LA RENAISSANCE

Bruno MÉNIEL (CELLAM – Université Rennes 2 – ANR Juslittera)

La libéralité n'est pas, dans la poésie épique de la Renaissance, un simple thème. C'est bien sûr une vertu que le poète peut attribuer à certains de ses personnages, et en particulier au bon roi, mais c'est aussi la qualité d'où procède la composition même de l'œuvre.

À la fin du XVI^e et au début du XVII^e siècle, le poème épique, entendu au sens large de long poème narratif en vers longs de style élevé, se trouve rarement sur les étagères du libraire ; il est l'objet d'un don. Il se présente sous la forme d'un livre de format in-quarto dans le meilleur des cas, le plus souvent in-octavo, parfois de taille encore plus petite, manuscrit ou imprimé à un petit nombre d'exemplaires. Il est dédié à un grand personnage et il lui est remis, puisque nous trouvons ensuite ces ouvrages dans les grandes bibliothèques princières. Dans certains cas, le dédicataire est un protecteur effectif, qui a suscité l'œuvre ou qui a accepté une proposition du poète. Ainsi, Alphonse Delbene fait allusion dans l'épître dédicatoire de *L'Amédéide* à une commande de Charles-Emmanuel de Savoie. Ronsard a été visité en son prieuré de Saint-Cosme, en novembre 1565, par le jeune Charles IX et Catherine de Médicis, qui faisaient leur tour de France, et tout laisse à penser qu'ils lui ont alors officiellement demandé d'écrire la *Franciade*¹. La plupart du temps, toutefois, le dédicataire n'est qu'un mécène potentiel, que le poème inachevé doit séduire et engager à se montrer assez généreux pour qu'une suite soit composée.

Le poète s'efforce de rendre précieux le présent qu'il fait en multipliant les pièces liminaires, où se déploie l'éloquence encomiastique. Il sollicite ses amis et ses relations pour qu'ils fournissent des poèmes d'éloge, quand il n'en compose pas lui-même. Il rédige une épître dédicatoire où il donne une signification au don du poème – témoignage d'admiration, de respect, de dévouement. Si l'on fait abstraction des *excusationes propter infirmitatem*, ce texte vise également à louer indirectement l'œuvre offerte, pour rendre le don généreux. Quelle est la substance de ce don ? Le poète offre au dédicataire le temps qu'il a consacré à la composition du poème, ses efforts, son travail. Dans l'épître dédicatoire de *La Loyssée* à Catherine de Bourbon, Sébastien Garnier évoque « un labeur si ardu et difficile, qu'il seroit suffisant a charger le dos de ce fort Geant, qu'on dict soustenir le Ciel de ses bras puissans² ». Quand Honoré d'Urfé dédie *La Savoysiade* au duc Charles-Emmanuel, il évoque en passant « les peines et les veilles » que lui ont coûtées ses vers. Il offre même davantage. Il se donne lui-même. Urfé développe l'idée que, de même qu'il a confié au duc son corps dans la guerre, dans la paix il lui a soumis son esprit en composant un poème héroïque en l'honneur de sa maison :

N'est il pas raisonnable que m'estant entierement donné à vous, je vous consacre en ce temps de Paix, aussy bien le travail de mon esprit que

¹ Voir Denis Bjaï, *La Franciade sur le métier, Ronsard et la pratique du poème héroïque*, Genève, Droz, 2001, p. 31.

² Sébastien Garnier, *Les Trois Premiers Livres de La Loyssée, contenant le voyage de saint Louys, roy de France, pour aller en Egipte contre les Sarrazins, son embarquement et son arrivée en l'isle de Cypre, et adventures surprenantes*, Bloys, Vve B. Gomet, 1593, f. aij r^o.



durant la guerre, j'ay taché de vous donner tout ce que dans les perilz
j'ay pu faire pour votre service avec le corps³.

Si tout se passe bien, le livre sera publié, il traversera les siècles : selon un *topos* des épîtres dédicatoires, le poète assure la renommée du dédicataire, voire son immortalité.

Le don du poème au Prince est inscrit dans la structure même du « grand œuvre » : la « dédicace », qui vient après la « proposition » et l'« invocation », s'adresse directement au parrain de l'ouvrage, pour lui demander son soutien. Ronsard demande à Charles IX de l'inspirer :

CHARLES mon prince, enflez moy le courage,
Pour vostre honneur j'entrepren cet ouvrage :
Soyez mon phare, et gardez d'abysmer
Ma nef qui flotte en si profonde mer⁴.

Une telle formule permet d'entrevoir le mystère de la libéralité : le don du poème se présente d'emblée comme un contre-don. En un même geste, le poète offre et reçoit. Le protecteur n'est pas d'abord celui qui accorde une récompense, mais celui qui insuffle une énergie spirituelle. Dès la dédicace de *La Cité de Montelimar*, Pontaymeri annonce son intention d'assurer par ses vers l'immortalité de Lesdiguières, qu'il appelle l'« Hercule Daulphinois » :

Si je puis esperer une force immortelle
En mes divins escrits, ta louange eternelle
Rebruira parmy l'air, et ton nom plantureux
Renaistra journalier en mon vers doucereux⁵.

Mais ici encore, plus que d'un don, il s'agit d'un échange. Si Pontaymeri apporte au grand capitaine la gloire, Lesdiguières a fourni au poète une matière. En elle-même, sa vaillance éclatante ouvre la voie de l'éternité, car, bien qu'en ce monde, tout passe, elle restera un motif d'admiration pour les siècles à venir :

[...] la seule vertu
Treuve d'éternité le chemin peu batu,
Où je veux eslever un perron à ta gloire,
Et sera pour jamais ta vaillance notoire⁶.

Pontaymeri se comporte en soldat mûri par les combats, qui ne juge pas l'action d'un grand capitaine moins digne de l'éternité que l'œuvre d'un poète. Nous sommes loin des déclarations hautaines de la Pléiade, qui proclamait qu'il resterait peu de chose des héros sans les poètes qui les ont célébrés⁷.

³ Honoré d'Urfé, Lettre de dédicace autographe, en tête du manuscrit de *La Savoysiade*, Archives d'État de Turin, Storia della Real Casa, categoria II, mazzo VII, in M. Gaume, p. 690.

⁴ Pierre de Ronsard, *La Franciade* (1572), I, v. 13-16, in *Œuvres complètes*, éd. Jean Céard, Daniel Ménager et Michel Simonin, Paris, Gallimard, coll. Bibliothèque de la Pléiade, 1993, t. I, p. 1021 ; cf. Lm XVI, v. 13-16, p. 30.

⁵ Alexandre de Pontaymeri, *La Cité de Montelimar ou les trois princes d'icelle composees et redigees en sept livres*, I, s.l., 1591, p. 15, v. 22 - p. 16, v. 1.

⁶ *Ibid.*, I, p. 16, v. 8-11.

⁷ Voir, par exemple, Jean-Antoine de Baïf, « Les Muses », v. 606-615, in *Second Livre des Poèmes, Œuvres en rime, Œuvres complètes* t. I, éd. J. Vignes, Paris, H. Champion, 2002, p. 184-185:

Et quoy plus beau pourroit échoir à l'homme
Grand de tous biens qu'avoir qui le renomme,
Et qui d'un bruit aux hommes épandu
Chante par tout son renom entendu ?
Ce bien seul reste aux Atrides de Troye,
Troye la grand' apres dix ans leur proye,
Et tout le bien par Priam detenu,



La démarche qui consiste à dédier un poème épique à un grand capitaine est singulière. En effet, le poème héroïque traditionnel ne s'adresse qu'à un souverain. Pétrarque a choisi ses dédicataires en fonction du genre de ses œuvres. S'il n'assigne au *Canzoniere* aucun destinataire précis, il adresse les recueils de lettres à des amis, le *De otio religioso* à son frère le moine Gherardo, les autres traités à des personnages plus importants. *L'Africa*, qui conjugue les avantages d'être composée en latin et d'illustrer le genre suprême, est le seul texte qu'il dédie à un roi, Robert de Naples⁸. Ce choix ne tient pas seulement à la correspondance établie entre hiérarchie des genres et hiérarchie sociale, mais aussi au fait que le poème héroïque traite de l'art de gouverner et de l'éthique particulière de celui qui prend en charge le destin de la communauté nationale. Dans d'autres cas, il est naturel que le poète dédie à un prince l'épopée racontant l'origine de sa maison, pour qu'il trouve chez son ancêtre un modèle de vertu.

Il ne va pas de soi que la vertu de libéralité puisse être attribuée au poète et l'emploi de ce terme est à justifier. Malheureusement, nous manquons de documents : il est rare que le poète justifie son attitude éthique lui-même ou par l'intermédiaire d'un tiers. Adressant sa *Henriade* au premier Bourbon, Sébastien Garnier se dit mû par le zèle⁹. Pierre de Deimier dédie son *Austriade* à Charles-Emmanuel de Savoie en ces termes : « vos valeurs qui donnent de l'envie à Mars, et de l'admiration aux mesmes merveilles, vous acquièrent cest heroïque ouvrage par merite et mon ame qui n'a jamais admiré que la gloire, vous le vien offrir par devoir et par devotion¹⁰. » On pourrait penser que le mot « devoir » indique une obligation morale peu compatible avec l'élan spontané de la libéralité. En fait, comme l'écrit Natalie Zemon Davis, « dans l'octroi libéral, volition et obligation étaient considérés comme allant de pair plutôt qu'étant en conflit¹¹ ». En outre, les termes de « zèle », d'« admiration », de « dévotion » signalent bien un élan du cœur et une estime fondée sur le mérite. Pour être capable d'apprécier et d'admirer la vraie valeur, il faut porter en soi les semences de la grandeur. Lorsque Deimier dit que son « ame [...] n'a jamais admiré que la gloire », il montre que sa libéralité est intimement associée à la justice.

En principe, la libéralité du poète induit une réciprocité qui aboutit à la *reconnaissance* du prince. Ce mot est à entendre en deux sens : le prince, par l'attention qu'il accorde au poème qui lui est dédié, atteste l'existence du poète en tant que tel et il se montre généreux en retour. Dans le système d'échange qui caractérise une société où perdurent les relations féodales, la libéralité a pour contrepartie nécessaire la gratitude : le poète espère du prince une protection et estime ses plaintes justifiées lorsque ses efforts ne sont pas, ou pas suffisamment, récompensés.

Dédier un poème épique, c'est accomplir, en même temps qu'un acte de libéralité, un acte de courage. Le faire à un autre que le roi revient à choisir son camp, à déclarer allégeance, à s'engager à découvert sur la scène politique ; mais le faire au roi ne revient pas à abandonner tout libre arbitre. Si le poète épique dénigre toujours le courtisan, c'est qu'il se défend d'en être un et qu'il le considère comme son double négatif. Dans *La Franciade* de Ronsard, Hyante conseille à Francus, au cas où il deviendrait roi, de ne pas suivre l'exemple de Childéric et de se défier des flatteurs et des mauvais conseillers :

Après leur mort à rien est devenu :
Mais les beaux chants qu'en a sonnez Homere
Vivent encor, restez pour le salaire
Et seul guerdon de mille maux divers,
Que les Gregeois souffrirent dix yvers.

⁸ Voir Claudette Perrus, *Libéralité et munificence dans la littérature italienne du Moyen Âge*, Pise, Pacini, 1984, p. 339-340.

⁹ Sébastien Garnier, *Les Huit Premiers Livres de la Henriade, contenant les faits admirables de Henry roy de France* [...], Blois, Gomet, 1594, f. Aij r°.

¹⁰ Pierre de Deimier, *L'Austriade*, Lyon, Th. Ancelin, 1601, f. a2 r°.

¹¹ Natalie Zemon Davis, *Essai sur le don dans la France du XVI^e siècle*, trad. D. Trierweiler, Paris, Le Seuil, 2003, p. 31.



Ce Roy doit estre abusé par flateurs
Peste des Rois, courtizans et menteurs,
Qui des plus grans assiegeant les oreilles,
Font les discrets et leur content merveilles.
Pource Francus, si le Ciel te fait Roy,
Sage entretiens des vieillards pres de toy,
Qui te diront leurs raisons sans feintise
En longs cheveux en longue barbe grise.
Ne vueilles point pour conseillers choisir
Ces jeunes fols qui parlent à plaisir.
Le plus souvent les Princes s'abestissent
De deux ou trois que mignons ils choisissent,
Vrais ignorans qui font les suffisans,
Qui ne seroyent entre les artizans
Dignes d'honneur, grosses lames ferrées
Du peuple simple à grand tort honorées,
Qui vivent gras des imposts et des maux
Que les Rois font à leurs pauvres vassaux :
Tant la faveur qui les fautes efface,
Fait que le sot pour habile homme passe¹².

François Perrin commence la quatrième partie de son poème épique par des vers où il développe des considérations sur le roi juste et l'entourage qui lui convient :

Terre heureuse ou le Roy n'escoute le menteur,
Le traître, le pipeur, le perjure imposteur,
Et celuy qui ne sert (ha ordure execrable !)
Que d'un mignon de nuict, et d'un bouffon à table¹³.

À la différence du courtisan, présenté comme un flatteur à la vue courte, le poète épique adopte volontiers une position de recul et un regard critique : il lui arrive d'adresser au prince une remontrance indirecte, soit en soulignant les défauts de ses prédécesseurs, soit en exaltant en eux des qualités qu'il serait bon d'acquérir. Dans la *Franciade*, Ronsard a magistralement joué de ce dispositif, assombrissant le tableau des rois fainéants, et incitant, à mots couverts, le jeune roi à se défaire de l'emprise de sa mère. Le poète épique revendique le choix du parler-vrai, et le statut de conseiller du prince.

Le poème épique est donc le lieu d'une réflexion sur les conduites. La fin de la Renaissance a donné au genre une telle ampleur qu'il a éclaté en plusieurs espèces, chacune ayant son éthique propre. Si nous voulons examiner quelle attention est accordée à la libéralité, il convient de s'appuyer sur une typologie qui distingue le poème héroïque, le poème romanesque, le poème de combat et le poème biblique¹⁴.

Le poème héroïque, qui constitue l'espèce d'épopée la plus traditionnelle, célèbre un prince en racontant les origines de sa dynastie ou l'instauration de la monarchie nationale. Il propose souvent, par exemple sous la forme d'une prophétie ou d'une *ekphrasis*, un catalogue des princes ayant précédé le souverain en titre. Ce procédé est déjà utilisé par Virgile au livre

¹² Pierre de Ronsard, *La Franciade* (1572), IV, v. 1515-1534, éd. cit., p. 1145-1146; cf. Lm XVI, v. 1623-1642, p. 319-320.

¹³ François Perrin, *Histoire tragique de Sennacherib, Roy des Assyriens, en neuf parties*, Paris, A. L'Angelier, 1599, IV, p. 38, v. 11-14.

¹⁴ Sur cette typologie, voir Bruno Méniel, *Renaissance de l'épopée*, Genève, Droz, 2004, p. 253-319. Nous laissons de côté le poème encyclopédique, dont la perspective sur la libéralité ne nous semble pas devoir être distinguée de celle du poème biblique, dont il partage de nombreuses caractéristiques.



VI de l'*Énéide*¹⁵, où le héros troyen descend aux Enfers pour consulter l'ombre de son père Anchise, qui se plaît à contempler ses descendants :

Omnemque suorum
forte recensebat numerum, carosque nepotes
fataque fortunasque uirum moresque manusque¹⁶.

Anchise conduit son fils sur un tertre d'où il lui montre ceux qui régneront sur Albe puis sur Rome, jusqu'à Auguste. Cette évocation est rapide et sélective et elle ne suit pas l'ordre chronologique : Anchise, après avoir nommé Silvius, Silvius Æneas, Romulus, César, Auguste, mentionne les trois rois sabins, puis les deux Tarquins, mais il omet Servius Tullius, puis il glisse vers de grandes figures romaines qui n'ont pas forcément exercé le pouvoir suprême. Même si ce passage comprend une mise en garde contre les guerres civiles, il est essentiellement encomiastique. Il insiste sur les actions et ne propose pas de chaque personnage nommé un portrait moral : s'il est dit que Silvius Æneas est « non moins insigne par sa piété que par ses armes », c'est que d'une certaine manière il fait revivre Énée.

Ce paradigme est largement transformé par Ronsard : au quatrième livre de *La Franciade*, la prophétesse Hyante fait sortir d'un abîme qui s'ouvre dans le sol, devant Francus, les âmes des rois qui porteront la couronne de France, de Pharamond à Pépin le Bref. L'ensemble de ce catalogue, qui compte neuf cent-dix vers, représente près de 15% de l'ouvrage¹⁷. Les actions mémorables de chaque roi sont racontées au futur simple, mais ce récit s'accompagne souvent d'une éthopée de quelques vers. Or, tout autant que les vertus des souverains, Ronsard met en évidence leurs travers. Bien sûr, l'avarice est alors dénoncée comme un vice dommageable au prince. Le poète blâme

Chilperic indigne d'estre Roy,
Mange-sujet, tout rouillé d'avarice,
Cruel tyran, serviteur de tout vice,
Lequel d'imposts son peuple détruira¹⁸.

Néanmoins, il exalte rarement la libéralité des rois de France ; tout au plus loue-t-il Clovis II d'être « aumosnier, des pauvres le support »¹⁹.

En revanche, un de ses imitateurs, Alphonse Delbene, fait l'éloge de la libéralité d'Édouard I^{er}, comte de Savoie au XIV^e siècle, qui

[...] fut courtois, liberal,
Aiant cueur genereux, magnifique, et royal.
Ne souïlla point sa vie en l'ordure du vice,
Et haïssoit, sur tout, l'usuriere avarice²⁰.

¹⁵ Virgile, *Énéide*, VI, v. 752-854, éd. Jacques Perret, Paris, Les Belles Lettres, [1936] 1978, p. 71-75. Sur ce texte, voir Jean-Paul Brisson, « Temps historique et temps mythique dans l'*Énéide* » in *Vergiliana. Recherches sur Virgile*, éd. Henry Bardon et Raoul Verdière, Leyde, Brill, 1971, p. 63-65 ; Roger Girod, « Virgile et l'histoire dans l'*Énéide* », in *Présence de Virgile*, p. 22-29.

¹⁶ Virgile, *Énéide*, V, v. 681-683, éd. Jacques Perret, Paris, Les Belles Lettres, p. 68-69 : « Alors, il dénombreait tous les siens, ses chers descendants, les destins et la fortune des hommes, leurs mœurs et leurs exploits » (nous traduisons).

¹⁷ Denis Bjaï, *op. cit.*, p. 300.

¹⁸ Pierre de Ronsard, *La Franciade* (1572), IV, v. 1224-1227, *op. cit.*, t. I, p. 1138.

¹⁹ *Ibid.*, IV, v. 1436.

²⁰ *Le Premier Livre de l'Amedeide. A tres-haut, tres-puissant et tres-magnanime Prince, Charles Emmanuel, Duc de Savoye, par A.D.A.D.H.* [Alphonse Delbene, Abbé de Hautecombe], Chambéry, Claude Pomar, 1586, f. 15 r^o, v. 12-22.



Comme l'on voit, ces catalogues ont une fonction parénétiq. Ils invitent à lire le poème héroïque comme une institution du prince, qui proposerait au monarque en titre des modèles et des contre-modèles. De fait, en dehors de ces généalogies, le poète ne se prive pas d'émailler son propos de sentences, mises en valeur par les guillemets en début de vers. Certaines portent sur la libéralité. Ainsi, Pierre Cayet déclare :

[...] ce qui a esté dict,
Est veritable au proverbe qui dit :
« Fort gravement, qui pour bon faict despense,
« Il ne perd pas de son bien recompense :
« Et si en a et plaisir et honneur
« Avec profit : mais qu'il soit beau d'honneur,
« Et liberal : non pas eschars ny chiche,
« L'homme jamais par chicheté n'est riche²¹.

Le poème héroïque trouve ainsi dans le trésor des dictons de quoi conforter la vision rassurante de rapports sociaux harmonieux, où la libéralité s'accompagnerait nécessairement de réciprocité.

Le poème épique que les Italiens appellent *romanzo* et qu'il est aujourd'hui convenu de nommer en français « poème romanesque » se distingue du poème héroïque en ce que l'action qu'il raconte n'est pas empruntée à un mythe fondateur ou à l'histoire nationale, mais à une fable. De plus, le poème n'est pas dédié au monarque, mais à un grand personnage. Ces deux caractéristiques indiquent une liberté et parfois même un désamour à l'égard du prince : la fable offre le moyen de se détourner d'une réalité qui incommode et de critiquer obliquement une politique que l'on désapprouve.

L'Arioste a dédié le *Roland furieux*, qui sert de référence aux poètes français, au cardinal Hippolyte d'Este, mais celui-ci ne l'a nullement encouragé²². Il présente son œuvre comme un don absolu : « tout ce que je peux vous donner, je vous le donne²³ ». Certes, suivant la tradition épique, il loue « le libéral, magnanime, sublime, grand cardinal de l'Église de Rome²⁴ », mais il est loisible de se demander si la première épithète n'est pas empreinte d'ironie. Au chant XXVI, il consacre plus de vingt strophes à l'évocation allégorique de l'Avarice, et au chant XXXV²⁵, saint Jean l'Évangéliste vitupère les courtisans « inertes et vils » et les « seigneurs avarés, / qui laissent mendier les esprits sacrés²⁶ ». Ces éléments suggèrent qu'à la libéralité des poètes les princes ne répondent que par la ladroterie²⁷.

La question de l'ingratitude des puissants est aussi abordée par le poème romanesque français, et elle tient même une place centrale dans *La Lydiade* de François Descallis, qui s'inspire d'un récit inséré dans le chant XXXIV du *Roland furieux* : le Roi de Lydie, oubliant les victoires que le vaillant Alcestes a remportées pour lui, refuse de lui accorder sa fille en mariage parce que son sang n'est pas assez noble. En fondant la valeur sur la naissance plutôt que sur la vertu, il s'interdit de récompenser Alcestes comme il faudrait. Le chevalier n'a d'autre possibilité que d'aller offrir ses services à l'autre souverain de la région, le roi d'Arménie, et d'infliger une défaite à son premier maître. Comme le roi d'Arménie refuse néanmoins de faire la paix, Alcestes se rebelle contre lui et remet le roi lydien sur son trône. Le

²¹ [Pierre-Victor Cayet, dit Palma-,] *L'Heptameron de la Navarride ou Histoire entiere du Royaume de Navarre depuis le commencement du monde*, III, Paris, P. Portier, 1602, p. 274, v. 25 - p. 275, v. 4.

²² Voir Mireille Blanc-Sanchez, « La Libéralité : l'Arioste et le cardinal dans le *Roland furieux* », in I. Cogitore et F. Goyet (dir.), *Devenir Roi, essais sur la littérature adressée au Prince*, Grenoble, Ellug, 2001, p. 97-118.

²³ Lodovico Ariosto, *Roland furieux*, I, 3, v. 8: quanto io posso dar, tutto vi dono.

²⁴ *Ibid.*, III, 56, v. 3-4 : il liberal, magnanimo, sublime, / gran cardinal de la Chiesa di Roma

²⁵ *Ibid.*, XXVI, 31-53.

²⁶ *Ibid.*, XXXV, 21, v. 5 : inertes et vili ; XXXV, 23, v 5 : signori avari / che lascian mendicare i sacri ingeni.

²⁷ Mireille Blanc-Sanchez, *art. cit.*, p. 117.



poème romanesque ne découple pas intrigue amoureuse et intrigue politique : à l'ingratitude du père s'ajoute celle de la fille, qui joue avec les sentiments d'Alcestes, mais se refuse à y répondre. Elle s'est en effet soumise à la déesse Diane, qui l'a prévenue contre les malheurs qui arrivent à celles qui cèdent à l'amour. L'« argument » du livre premier attribue à l'orgueil l'attitude hautaine du père et de la fille, leur commune sécheresse de cœur²⁸. Au contraire, Alcestes, tout entier dans la générosité et le don de soi, combat non par appétit de conquête ou âpreté au gain, mais par amour. Sa libéralité se manifeste avec éclat quand il croit avoir enfin, par ses succès militaires, mérité la princesse :

Alceste bouillonnant d'une amoureuse envie
Se plonger aux douceurs, où l'archer nous convie,
Faict assembler son ost de butin tout chargé.
Aux Lydiens captifs lors il donne congé ;
Ceux qui l'ont bien servy, liberal, il guerdonne,
Et sa part du butin aux soldards abandonne [...] ²⁹.

Les deux derniers livres de *La Lydiade* présentent le jugement de la princesse aux Enfers, qui est en fait le procès de l'ingratitude. Pluton blâme la jeune femme,

Ce cœur adamantin de rigueur revestu
Qui n'avoit ny pitié ny douceur ny clemence [...] ³⁰.

Le terme de « clémence », qui relève d'ordinaire du vocabulaire politique, rappelle quels échanges s'opèrent, dans le poème romanesque, entre la sphère de l'amour et celle du pouvoir. *La Lydiade* enseigne que la tyrannie et l'injustice existent dans l'une comme dans l'autre et qu'elles se manifestent par l'ingratitude.

Les auteurs de poèmes romanesques sont souvent proches de la Ligue. Dans *L'Espagne conquise*, Nicolas de Montreux imagine l'empereur Charles observant, du ciel, ses descendants, et notamment un prince qui n'est pas nommé mais qui pourrait être le dédicataire du poème, le Duc de Mercœur :

Il voit encor de là, un Preux de sa famille,
Comme il fust à l'Eglise, heureusement utile,
Qui soigneux de l'honneur de l'eternel des Dieux,
Le defend par son fer, l'honore par ses vœux,
Le conserve impollu d'une main martiale,
Et l'accroist eternel de l'autre liberalle,
D'une en chasse le feu, le sang, la cruauté,
De l'autre il en bastit vive l'eternité³¹.

Chez ce prince, la libéralité correspond dans l'ordre matériel à ce que représente le zèle dans l'ordre spirituel. Les deux vertus impliquent un dévouement sans contrepartie : la libéralité conduit le prince à faire don de ses biens pour la cause de Dieu, le zèle à faire don de lui-même. À la fin du poème, une prophétesse annonce la lignée qui résultera de l'union de la vierge guerrière Favente et du chevalier Ferry. À cette race appartiendra notamment Philippe – le dédicataire du poème. De ce héros à venir est fait un portrait élogieux, physique puis moral, qui insiste sur la vertu de charité :

La foy l'anamera d'éternelle beauté,
Et ses soupirs seront ceux de la piété,

²⁸ François Descallis, *La Lydiade*, I, Tournon, Claude Michel, 1602, p. 1-2.

²⁹ *Ibid.*, III, p. 102, v. 3-8.

³⁰ *Ibid.*, VII, p. 230, v. 20-21.

³¹ [Nicolas de Montreux,] *L'Espagne conquise [...] seconde partie*, V, Paris, Abraham Saugrain, 1598, p. 93, v. 6-13.



Un feu toujours bruslant de charité, de zelle,
Allumera les feux de sa gloire éternelle [...]³².

Le zèle et la charité sont deux passions voisines, parce qu'elles procèdent de l'amour de Dieu, mais opposées en ce que l'une se dresse contre ceux qui portent atteinte à l'honneur de Dieu, alors que l'autre incline à aimer le prochain quelle que soit sa conduite. Cette contradiction est au cœur de l'éthique du poème romanesque.

Une autre espèce de poème épique est le poème de combat, qui fait le récit d'événements récents. Certaines des œuvres qui relèvent de cette espèce font l'éloge du prince et célèbrent, parmi ses vertus, la libéralité. Alexandre de Pontaymeri, assez subtilement, met cet éloge dans la bouche de l'ennemi vaincu : le prince de Parme Alexandre Farnèse énumère les qualités qui, chez Henri IV, suscitent son admiration :

Le Favorable accueil, la Majesté modeste
Un visage qui n'est à personne funeste,
Une ame liberale, un cœur d'intégrité,
Un Asil' aux vaincus de toute liberté³³.

Le poème de combat s'efforce souvent de remonter aux causes profondes des déchirements confessionnels ; il attribue volontiers les troubles civils à une crise morale, et l'avarice n'est pas le dernier des maux incriminés. Ainsi, Hubert-Philippe de Villiers ne la considère pas seulement comme un péché capital, mais comme la cause de tous les vices :

O, qui nous a perduz, detestable avarice
De tous vices mortels la cruelle nourrice,
Qui sous ton puissant joug nous asservis si bien,
Que ce cuisant malheur estimons un grand bien³⁴.

Se souvenant de la *Psychomachie* de Prudence ou des moralités médiévales, le poème de combat recourt à l'allégorie. Dans les *Tragiques*, Agrippa d'Aubigné installe l'Injustice dans la Grand Chambre du parlement de Paris, sur le trône où siège habituellement le roi lorsqu'il tient son lit de justice. Il décrit, assises à ses côtés, quatorze figures allégoriques représentant les vices de la magistrature. La première est l'Avarice :

À gauche avoit seance une vieille harpye
Qui entre ses genoux grommeloit accroupie :
Contoit et racontoit, approchoit de ses yeux
Noirs, petits, enfoncez, les dons plus precieux,
Qu'elle recache aux plis de sa robbe rompüe :
Ses os en mille endroicts repoussans sa chair nüe,
D'ongles rouillez, crochus, son tappi tout cassé
À tout propos penchant par elle estoit dressé :
L'avare en mangeant tout, et tousjours affamee :
La Justice à ses pieds, en pourtraict diffamee,
Luy sert de marchepied : là soit à droict à tort
Le riche a la vengeance, et le pauvre a la mort³⁵.

³² *Ibid.*, XXII, p. 548, v. 15-18.

³³ Alexandre de Pontaymeri, *Le Roy triomphant, où sont contenues les merveilles du tres-illustre, et tres-invincible Henri III. par la grace de Dieu Roy de France et de Navarre*, Cambrai, P. des Bordes, 1594.

³⁴ Hubert-Philippe de Villiers, *L'Érynné française*, 1585, f. Bij r^o, v. 30 – Bij v^o, v. 3.

³⁵ Agrippa d'Aubigné, *Les Tragiques*, III, v. 249-260, éd. Jean-Raymond Fanlo, Paris, H. Champion, coll. Textes de la Renaissance, 6, 1995, t. I, p. 285-286.



Aubigné signale la cupidité des juges, qui est un facteur d'injustice, mais au-delà, il dénonce celle du roi, qui remplit ses caisses grâce à la vénalité des offices.

Le poème de combat, quand il émane d'un protestant ou d'un ligueur, dénonce souvent l'ingratitude du roi. Pour d'Aubigné, Henri III, conseillé par des traîtres, récompense les bourreaux du peuple mais punit ceux qui administrent la justice et rejette les bons soldats³⁶ ; Henri IV s'avère ingrat envers ses sujets fidèles qui renoncent à leur liberté, et généreux à l'égard de ses sujets rebelles, comme les ligueurs ralliés³⁷. Pour l'auteur anonyme de *La Guisiade*, Henri III, en ordonnant le double meurtre de Blois, a bien mal récompensé deux fidèles alliés³⁸.

Les poèmes bibliques sont souvent composés par des auteurs que leur engagement religieux conduit à porter un jugement moral sévère sur la société de leur temps. La libéralité prend souvent chez eux la forme de la charité. Certes, un poète tel que le protestant Jean d'Escorbiac célèbre l'aumône sous la forme d'une allégorie :

Voicy l'Aumosne (helas !) pitoyable à nos yeux,
Riche en sa povreté, et povre en sa richesse,
Ayant du Grand Messie esté mesme l'hostesse,
Humble, toute devote, et charitable aussi,
Ayant de l'orphelin, de la vefve souci³⁹.

Mais, s'inspirant des Évangiles, il ne tarde pas à critiquer l'aumône ostentatoire des riches,

[...] le don des hypocrites,
Leurs prophanes presens, leurs largesses maudites,
Pleines de vanité, pour monstrier ici-bas,
Qu'ils sont fort liberaux, où ils ne le sont pas⁴⁰.

La charité authentique implique de considérer le donataire, de reconnaître en lui un prochain. Escorbiac décèle dans certaines aumônes l'étalage d'une opulence vaniteuse. Dans les vers qui suivent, il évoque la figure monstrueuse de l'Avarice.

De même, les poèmes eschatologiques accordent une grande place à l'avarice. Dans le *Second Advenement de Jesus-Christ*, Jacques de Billy vitupère les avares, qui n'ont pas été secourables aux pauvres et ne sont pas venus en aide au Christ⁴¹. Dans *La dernière Semaine*, Michel Quillian représente l'Enfer divisé en sept cantons correspondants aux péchés capitaux : les avares nagent dans un lac d'or et d'argent fondus qui les brûle, comme les consume le désir d'ingurgiter ce liquide⁴².

Dans la *Magdaliade*, Marc-Antoine Durant évoque la grâce qui a converti Marie-Madeleine. Il invoque le Saint-Esprit pour qu'il l'honore de la même faveur :

Et fay moy, s'il te plaist, ô grande Deité,
Sentir de ta faveur la liberalité,
Dont favorablement ta prevenante grace

³⁶ *Ibid.*, II, v. 569-598, éd. cit., t. I, p. 197-200.

³⁷ *Ibid.*, II, v. 599-644, p. 200-203.

³⁸ *La Guisiade*, s.l., 1589, f. 9 v° , v. 23 -f. 10 r° , v. 28.

³⁹ Jean d'Escorbiac, *La Christiade ou poeme sacré contenant l'histoire sainte du Prince de la Vie divisée en cinq livres*, Paris, P. Coderc, 1613, p. 49, v. 31-35. Voir Ex 22, 22-26 ; Dt 15, 1-18 ; Rm 12, 9-21. Sur le poème d'Escorbiac voir Rachel de Scorbiac, *Édition critique de La Christiade de Jean d'Escorbiac* (1613), thèse sous la dir. de N. Dauvois, Université de Toulouse 2 Le Mirail, soutenue en 2011.

⁴⁰ Jean d'Escorbiac, *La Christiade*, éd. cit., p. 50, v. 9-12. Voir Mt 6, 1-2 ; Mc 12, 42-44.

⁴¹ Jacques de Billy, *Six livres du Second Advenement de Nostre Seigneur [...]*, Paris, Guillaume Chaudière, 1576, f. 81 v° - 82 v°.

⁴² [Michel Quillian,] *La Dernière semaine, ou Consommation du monde par M. Q. sieur de la Tousche, Breton*, Paris, François Huby, 1596, in-12.



L'alloit convertissant, afin qu'après je face
Retentir sur mon Luth l'humble devotion,
Qu'elle alloit demonstrent en sa conversion⁴³.

En fin de compte, pour le poème biblique, la seule vraie libéralité est celle de Dieu.

Au terme de l'enquête, il semble donc que le poème épique, toutes espèces confondues, se montre plus souvent critique à l'égard de l'avarice et de l'ingratitude que favorable à la libéralité en tant que telle. Pour comprendre cette position, il nous faut élargir l'investigation. Certes, la vie des genres littéraires jouit d'une certaine indépendance à l'égard de l'histoire économique et politique et de l'évolution des idées. Néanmoins, force est de constater que le genre épique, qu'il aborde de manière directe ou oblique les questions politiques que pose l'actualité, n'est pas un caisson étanche. Comme nous l'avons entrevu, le choix de telle ou telle espèce de poème épique peut être mis en relation avec des partis pris politiques ou religieux. Le poème biblique émane soit des milieux protestants, soit des milieux proches de la Ligue. La plupart des poèmes de combats sont composés aussi par des auteurs appartenant à ces deux partis extrêmes. Les poèmes romanesques proviennent presque exclusivement des milieux catholiques. Ces espèces poétiques sont donc investies par des écrivains imprégnés de théologie morale, qui recourent facilement à l'allégorie. Ils n'adoptent pas le point de vue du Prince, mais celui du sujet qui subit les calamités du siècle et du fidèle qui trouve dans la religion un moyen de les supporter. La cupidité et l'ingratitude des puissants leurs apparaissent comme des causes de la dégradation des relations sociales.

En revanche, les poèmes héroïques et les poèmes de combat favorables au monarque affrontent la question de la libéralité du roi. Ils ont des affinités avec le genre de l'institution du prince, qui n'est pas délaissée dans la seconde moitié du XVI^e siècle, puisque Ronsard en compose une en vers⁴⁴. Adressés directement au souverain, ils s'efforcent de définir pour lui une éthique du bon roi, où la largesse a sa place. Ils se nourrissent d'une longue tradition philosophique qui naît avec Aristote. *L'Éthique à Nicomaque* examine successivement la libéralité, la magnificence, la magnanimité, selon un ordre significatif. La libéralité, qui évite l'avarice comme la prodigalité, est la qualité de celui qui donne « à ceux qu'il doit, tout ce qu'il doit, lorsqu'il le doit et selon toutes les autres circonstances qui accompagnent le don correct⁴⁵ » ; elle suppose donc que l'on se garde des flatteurs⁴⁶. Cependant la libéralité royale implique une grandeur qui la rapproche de la magnificence, vertu que la Renaissance florentine du XV^e siècle a exaltée au plus haut point⁴⁷. Enfin, la libéralité contribue à la magnanimité, qui est la plus grande des vertus morales et la qualité par excellence du héros épique. Surtout, dans *L'Éthique à Nicomaque*, la notion de libéralité est étroitement liée à la vertu de justice. En effet Aristote distingue entre la justice correctrice et la justice distributive, qui consiste « à répartir l'honneur, les richesses ou tous les autres avantages qui se partagent entre les membres de la communauté politique⁴⁸ ». Or la belle ordonnance de *L'Éthique à Nicomaque* masque quelque peu les tensions qui peuvent apparaître entre libéralité et justice, que trois traditions ultérieures mettent en évidence, le stoïcisme, le thomisme et le machiavélisme.

⁴³ Marc-Antoine Durant, *La Magdaliade, ou Esquillon spirituel pour exciter les ames pecheresse[s] a quitter leurs vanitez et faire penitence*, Loches, devant l'Église des Cordeliers, 1608.

⁴⁴ Voir Bruno Méniel, « Ronsard et le genre de l'Institution du Prince », in Véronique Duché (dir.), *Ronsard, poète militant, Discours des Misères de ce Temps*, Paris, CNED / PUF, 2009, p. 49-65.

⁴⁵ Aristote, *Éthique à Nicomaque*, IV, 1120 a 24-25, éd. R. Bodéüs, Paris, GF Flammarion, 2004, p. 183.

⁴⁶ *Ibid.*, IV, 1121 b 6-7, p. 187-188.

⁴⁷ Voir Anthony David Fraser-Jenkins, « Cosimo de Medici's patronage of architecture and the theory of magnificence », *Journal of the Warburg and Courtauld Institute*, 1970, p. 162-170.

⁴⁸ Aristote, *Éthique à Nicomaque*, IV, 1130 b 30-33, éd. cit., p. 236.



Dans son traité *De Officiis*, Cicéron assujettit la libéralité à la justice : il insiste pour que l'on veuille « à donner à chacun selon son mérite, ce qui est le fondement de la justice, auquel tout doit se rapporter. [...] On ne peut être libéral sans être juste. [...] Il faut discerner le mérite pour être bienfaisant ; il faut tenir compte de la conduite de celui à qui nous apportons un bienfait⁴⁹ ». De plus, il présente la libéralité comme une vertu que l'on ne peut pas concilier longtemps avec l'honnêteté : « la largesse que l'on fait aux dépens de sa fortune tarit la source même du bienfait ; ainsi le bienfait détruit le bienfait, et plus on en use, moins l'on peut en user. [...] Ajoutez que le vol succède aux largesses : quand on commence à manquer d'argent à force de donner, on est forcé de porter la main sur les biens d'autrui⁵⁰ ». Thomas d'Aquin affirme que « la libéralité ne pourrait exister sans la justice qui sépare ce qui lui appartient de ce qui ne lui appartient pas⁵¹ », mais il oppose judicieusement les deux notions : « la libéralité, tout en donnant du sien, ne le fait qu'en considérant le bien de sa vertu propre ; la justice au contraire donne aux autres ce qui leur est dû en considération du bien commun⁵². » Machiavel ne met pas la libéralité en relation avec la justice, mais il reprend les arguments cicéroniens pour montrer quels risques la libéralité fait courir au prince : « Et il n'est chose qui se consume autant d'elle-même que la libéralité : tandis que tu en uses, tu perds la faculté d'en user et tu deviens soit pauvre et méprisable, soit, pour fuir la pauvreté, rapace et odieux⁵³. » Malgré les critiques dont Machiavel est l'objet en France, son influence est loin d'être négligeable, et elle s'exerce notamment sur les milieux « politiques », d'où émanent, à la fin du XVI^e et au début du XVII^e siècle, certains poèmes héroïques et poèmes de combat qui célèbrent Henri IV.

Ces traditions qui, chacune à sa manière, mettent le souverain en garde contre une générosité mal orientée, se rejoignent au XVI^e siècle, quand l'art de gouverner en vient à s'organiser autour du thème d'une « raison d'État », comprise non dans le sens péjoratif actuel, mais dans un sens positif et plein⁵⁴. Dans son *Institution du prince* dédiée à François I^{er}, Guillaume Budé insiste sur la nécessité pour le roi de répartir bienfaits et charges avec un souci constant de justice : « Et quand ceste distribution se fait par raison, ou proportion, et que les gens sçavans et hommes vertueux, bien meritez, en ont leur part competente selon leur capacité, et industrie, ou profession, alors liberalité est justice, et ainsi elle merite estre appellée : autrement elle est injustice⁵⁵. » Pour Bodin l'exercice de la justice est la fonction

⁴⁹ Cicéron, *De Officiis*, I, XIV, 42-45, trad. Étienne Bréhier, in *Les Stoïciens*, Paris, Gallimard coll. Bibliothèque de La Pléiade, 1962, p. 510-511 : *Videndum est enim [...] ut pro dignitate cuique tribuatur. Id enim est iustitiae fundamentum, ad quam haec referenda sunt omnia. [...] Nihil est enim liberale, quod non idem justum. [...] Est propositum, ut in beneficentia delectus esset dignitatis: in quo [...] mores ejus erunt spectandi, in quem beneficium conferetur [...]*. (Texte latin, *De La Vieillesse, de l'Amitié, des Devoirs*, Paris, Garnier, s.d., p. 204-206).

⁵⁰ *Ibid.*, II, XV, 52-54, p. 572-573 : *largitio [...], quae sit ex re familiari, fontem ipsum benignitatis exhaurit. Ita benignitate benignitas tollitur, qua quo in plures usus sis, eo minus in multos uti possis. Atque etiam sequuntur largitionem rapinae. Cum enim dando egere coeperint, alienis bonis manus afferre coguntur.* (Texte latin, *op. cit.*, p. 334-335).

⁵¹ Thomas d'Aquin, *Summa Theologica*, I-II, qu. 66, a. 4, sol. 1, éd. de Nicolas, Dubois, Billuart, Claude-Joseph Drioux, Bar-le-Duc, Imprimerie des Révérends Pères Célestins, 1874, t. III, p. 162 : *liberalitas sine iustitia esse non posset, quae discernit suum a non suo* (trad. *Somme Théologique*, éd. coord. par Albert Raulin, trad. Aimon-Marie Roguet, Paris, éd. du Cerf, 1984, t. II, p. 401).

⁵² *Ibid.*, II-II, qu. 58, a. 12, sol. 1, éd. cit., t. IV, p. 417 : *liberalitas etsi de suo det, tamen hoc facit, in quantum in hoc considerat propriae virtutis bonum ; iustitia autem dat alteri quod suum est, quasi considerans bonum commune* (trad. cit., t. III, p. 393).

⁵³ Machiavel, *De principatibus. Le Prince*, éd. Giorgio Inglese, trad. et comment. Jean-Louis Fournel et Jean-Claude Zancarini, Paris, PUF, 2000, p. 142 : *E non ci è cosa che consumi sé stessa quanto la liberalità, la quale mentre che tu usi perdi la facultà di usarla e diventi o povero e contennendo o, per fuggire la povertà, rapace et odioso.* (trad. p. 143).

⁵⁴ Voir Michel Foucault, « La "gouvernementalité" » in *Dits et Écrits*, t. III, Paris, Gallimard, coll. Bibliothèque des Sciences humaines, 1994, p. 648.

⁵⁵ Guillaume Budé, *Le Livre de l'Institution du Prince, au Roy de France treschrestien François premier de ce nom*, Jean Foucher, 1547, f. 11 r^o.



originelle et principale du souverain⁵⁶ ; si le souverain veut se faire aimer, il doit déléguer au magistrat la tâche de punir et garder pour lui les fonctions qui suscitent l'affection de ses sujets, comme celle de distribuer les récompenses, les faveurs et les grâces⁵⁷ ; une libéralité juste est le seul moyen d'éviter les jalousies qui dégénèrent en guerres civiles :

Or est-il que la première et principale cause de sédition est l'inégalité, et au contraire la mère nourrice de paix et amitié est l'égalité : qui n'est autre chose que l'équité naturelle, distribuant les loyers, les estats, les honneurs, et les choses communes à chacun des subjects, au mieux que faire se peut⁵⁸.

De même, Montaigne considère que le roi doit tenir la justice pour sa vertu principale et exercer en personne la justice distributive :

La vertu Royale semble consister le plus en la justice ; et de toutes les parties de la justice celle-là remarque mieux les Roys, qui accompagne la libéralité : car ils l'ont particulièrement réservée à leur charge, là où toute autre justice, ils l'exercent volontiers par l'entremise d'autrui. [...] Et, si [l'immodérée largesse] est employée sans respect du mérite, [elle] fait vergoingne à qui la reçoit ; et se reçoit sans grâce⁵⁹.

Bodin et Montaigne sont des penseurs et des témoins : s'ils définissent une éthique royale valable en général, ils diagnostiquent aussi une crise de la libéralité sous les derniers Valois.

Les poètes épiques manifestent cette crise à leur façon. Dans le poème héroïque, le Prince s'entend donc rappeler instamment qu'il doit être généreux, juste et reconnaissant. Cette requête est ressassée dans *L'Heptameron de la Navarride*. Le bon roi répartit les biens avec un souci d'équité :

« Aux Roys siet bien la libéralité,
« Mais qu'on la face avec égalité⁶⁰.

Il récompense les vertueux et ne s'entoure pas de coquins⁶¹. Il maintient dans leurs charges les bons serviteurs de l'État et ne leur substitue pas des flatteurs incompetents⁶². En distribuant les richesses et les honneurs aux capitaines qui défendent le pays, il témoigne de l'amour qu'il porte à celui-ci⁶³. Il dépense alors avec profit, car il retire de sa libéralité plaisir et honneur⁶⁴. Dans *L'Apothéose du très-chrétien roy de France et de Navarre Henry III* de Jean Prévost, Henri IV adresse à son fils Louis, qui sera appelé à régner plus tôt que prévu, ces recommandations :

Sois juste et droict, liberal à donner
A qui merite, et prompt à pardonner.
« Dieu bien que grand en sa grandeur immense
« S'egale à nous par la seule clemence.
S'il faut punir en rigueur un forfait,

⁵⁶ Voir Jean Bodin, *La République* (1576), IV, 6, Paris, Fayard, 1986, t. IV, p. 149 : « Tous les anciens, et sages politiques sont d'accord, que les rois ne furent onques établis pour autre chose, que pour faire justice ».

⁵⁷ *Ibid.*, IV, 6, p. 168. Sur cette question, voir Bruno Méniel, « Le roi source de justice dans *La République* de Jean Bodin », in Silvère Menegaldo et Bernard Ribémont, *Le roi fontaine de justice. Pouvoir justicier et pouvoir royal au Moyen Âge et à la Renaissance*, Paris, Klincksieck, 2012, p. 279-296.

⁵⁸ Jean Bodin, *op. cit.*, IV, 4, Paris, Fayard, 1986, t. IV, p. 113.

⁵⁹ Montaigne, *Essais*, III, 6, éd. Villey-Saulnier, Paris PUF, 1965, p. 903-904 B.

⁶⁰ Pierre Cayet, *L'Heptameron de la Navarride* [...], Paris, P. Portier, 1602, VI, p. 584, v. 9-10.

⁶¹ *Ibid.*, III, p. 197, v. 17-20.

⁶² *Ibid.*, III, p. 277, v. 1-6.

⁶³ *Ibid.*, III, p. 198, v. 13-20.

⁶⁴ *Ibid.*, III, p. 274, v. 25 - p. 275, v. 4.



Renvoye aux Cours le meschant qui l'a fait,
Mais un bien fait, s'il faut qu'on le guerdonne,
Rend-le toy-mesme, et toy mesme pardonne⁶⁵.

Ces conseils réitérés attestent que « le mode du don porte toujours en lui la possibilité de conflits et d'ingratitude⁶⁶ », que les poètes ont pu se sentir humiliés de devoir quémander les faveurs, et souffrir qu'elles soient injustement réparties.

Les poètes épiques adoptent d'ordinaire la posture du consentement, ils acceptent le verdict de l'Histoire et prennent donc le parti des forts. Il leur arrive néanmoins de défendre la cause des vaincus, comme le fait Lucain dans la *Pharsale*. Les troubles de religion ont suscité des attitudes extrémistes, du côté des ligueurs ou de celui des réformés, et c'est finalement les tenants de la contestation qui ont produit les formes les plus novatrices de l'épopée. Ils ont beau jeu de dénoncer les manquements à la réciprocité, de faire la satire de l'avarice et de l'ingratitude des puissants.

En dernière analyse, à la fin du XVI^e et au début du XVII^e siècle, le poème épique définit essentiellement deux sortes de libéralité : la charité et la juste récompense. L'une apparaît dans le poème biblique, le poème romanesque et le poème de combat critique à l'égard du prince. L'autre se manifeste surtout dans les œuvres qui adoptent le point de vue du roi et s'efforcent de définir une éthique qui lui soit propre, c'est-à-dire le poème héroïque et le poème de combat favorable au souverain. Toutefois, lorsqu'elle se borne à récompenser le mérite et la droiture, la libéralité royale perd son panache : elle ne procède plus d'un geste passionnel et *intuitu personae*, mais seulement d'un souci de bonne administration.

⁶⁵ Jean Prévost, *Apotheose du tres-chrestien roy de France et de Navarre Henry VIII*, Poitiers, J. Thoreau, 1613, f. Pix r^o, v. 7-14.

⁶⁶ Natalie Zemon Davis, *op. cit.*, p. 200.



BIBLIOGRAPHIE

Œuvres

- ARISTOTE, *Éthique à Nicomaque*, éd. R. Bodéüs, Paris, GF Flammarion, 2004.
- AUBIGNÉ Agrippa d', *Les Tragiques*, éd. Jean-Raymond Fanlo, Paris, H. Champion, coll. Textes de la Renaissance, 6, 1995.
- BAÏF Jean-Antoine de, *Second Livre des Poèmes, Euvres en rime, Œuvres complètes t. I*, éd. J. Vignes, Paris, H. Champion, 2002.
- BILLY Jacques de, *Six livres du Second Advenement de Nostre Seigneur [...]*, Paris, Guillaume Chaudière, 1576.
- BODIN Jean, *La République (1576)*, Paris, Fayard, 1986.
- BUDÉ Guillaume, *Le Livre de l'Institution du Prince, au Roy de France treschrestien François premier de ce nom*, Jean Foucher, 1547.
- CAYET Pierre, *L'Heptameron de la Navarride [...]*, Paris, P. Portier, 1602.
- CICÉRON, *De Officiis*, trad. Étienne Bréhier, in *Les Stoïciens*, Paris, Gallimard, coll. Bibliothèque de La Pléiade, 1962.
- CICÉRON, *De La Vieillesse, de l'Amitié, des Devoirs*, Paris, Garnier, s.d.
- DEIMIER Pierre de, *L'Austriade*, Lyon, Th. Ancelin, 1601.
- DESCALLIS François, *La Lydiade*, Tournon, Claude Michel, 1602.
- DURANT Marc-Antoine, *La Magdaliade, ou Esguillon spirituel pour exciter les ames pecheresse[s] a quitter leurs vanitez et faire penitence*, Loches, devant l'Eglise des Cordeliers, 1608.
- ESCORBIAC Jean d', *La Christiade ou poeme sacré contenant l'histoire sainte du Prince de la Vie divisée en cinq livres*, Paris, P. Coderc, 1613.
- GARNIER Sébastien, *Les Trois Premiers Livres de La Loyssée, contenans le voyage de saint Louys, roy de France, pour aller en Egipte contre les Sarrazins, son embarquement et son arrivée en l'isle de Cypre, et adventures surprenantes*, Bloys, Vve B. Gomet, 1593.
- GARNIER Sébastien, *Les Huict Premiers Livres de la Henriade, contenans les faits admirables de Henry roy de France [...]*, Bloys, Gomet, 1594.
- La Guisiade*, s.l., 1589.
- Le Premier Livre de l'Amedeide. A tres-haut, tres-puissant et tres-magnanime Prince, Charles Emmanuel, Duc de Savoye, par A.D.A.D.H. [Alphonse Delbene, Abbé de Hautecombe]*, Chambéry, Claude Pomar, 1586.
- MACHIAVEL, *De principatibus. Le Prince*, éd. Giorgio Inglese, trad. et comment. Jean-Louis Fournel et Jean-Claude Zancarini, Paris, PUF, 2000.
- MONTAIGNE Michel de, *Essais*, éd. Villey-Saulnier, Paris PUF, 1965.
- [MONTREUX Nicolas de], *L'Espagne conquise [...] seconde partie*, Paris, Abraham Saugrain, 1598.
- [PALMA- Pierre-Victor Cayet, dit], *L'Heptameron de la Navarride ou Histoire entiere du Royaume de Navarre depuis le commencement du monde*, III, Paris, P. Portier, 1602.



- PERRIN François, *Histoire tragique de Sennacherib, Roy des Assyriens, en neuf parties*, Paris, A. L'Angelier, 1599.
- PONTAYMERI Alexandre de, *La Cité de Montelimar ou les trois prises d'icelle composees et redigees en sept livres*, 1591.
- PONTAYMERI Alexandre de, *Le Roy triomphant, où sont contenues les merveilles du tres-illustre, et tres-invincible Henri III. par la grace de Dieu Roy de France et de Navarre*, Cambray, P. des Bordes, 1594.
- PRÉVOST Jean, *Apotheose du tres-chrestien roy de France et de Navarre Henry III*, Poitiers, J. Thoreau, 1613.
- [QUILLIAN Michel], *La Derniere semaine, ou Consommation du monde par M. Q. sieur de la Tousche, Breton*, Paris, François Huby, 1596, in-12.
- RONCARD Pierre de, *La Franciade* (1572), in *Œuvres complètes*, éd. Jean Céard, Daniel Ménager et Michel Simonin, Paris, Gallimard, coll. Bibliothèque de la Pléiade, 1993.
- THOMAS D'AQUIN, *Summa Theologica*, éd. de Nicolas, Dubois, Billuart, Claude-Joseph Drioux, Bar-le-Duc, Imprimerie des Révérends Pères Célestins, 1874.
- THOMAS D'AQUIN, *Somme Théologique*, éd. coord. par Albert Raulin, trad. Aimon-Marie Roguet, Paris, éd. du Cerf, 1984.
- VILLIERS Hubert-Philippe de, *L'Érynné française*, s. l., 1585.
- VIRGILE, *Énéide*, éd. Jacques Perret, Paris, Les Belles Lettres, 1936-2002.

Textes critiques

- BJAÏ Denis, *La Franciade sur le métier, Ronsard et la pratique du poème héroïque*, Genève, Droz, 2001.
- BLANC-SANCHEZ Mireille, « La Libéralité : l'Arioste et le cardinal dans le *Roland furieux* », in I. Cogitore et F. Goyet (dir.), *Devenir Roi, essais sur la littérature adressée au Prince*, Grenoble, Ellug, 2001, p. 97-118.
- BRISSON Jean-Paul, « Temps historique et temps mythique dans l'*Énéide* » in *Vergiliana. Recherches sur Virgile*, éd. Henry Bardon et Raoul Verdière, Leyde, Brill, 1971, p. 63-65.
- FOUCAULT Michel, « La "gouvernementalité" » in *Dits et Écrits*, t. III, Paris, Gallimard, coll. Bibliothèque des Sciences humaines, 1994.
- FRASER-JENKINS Anthony David, « Cosimo de Medici's patronage of architecture and the theory of magnificence », *Journal of the Warburg and Courtauld Institute*, 1970, p. 162-170.
- GIROD Roger, « Virgile et l'histoire dans l'*Énéide* », in *Présence de Virgile*, p. 22-29.
- MÉNIEL Bruno, *Renaissance de l'épopée*, Genève, Droz, 2004.
- MÉNIEL Bruno, « Ronsard et le genre de l'Institution du Prince », in Véronique Duché (dir.), *Ronsard, poète militant, Discours des Misères de ce Temps*, Paris, CNED / PUF, 2009.
- MÉNIEL Bruno, « Le roi source de justice dans *La République* de Jean Bodin », in Silvère Menegaldo et Bernard Ribémont, *Le roi fontaine de justice. Pouvoir judiciaire et pouvoir royal au Moyen Âge et à la Renaissance*, Paris, Klincksieck, 2012.
- PERRUS Claudette, *Libéralité et munificence dans la littérature italienne du Moyen Âge*, Pise, Pacini, 1984.
- SCORBIAC Rachel de, *Édition critique de La Christiade de Jean d'Escorbiac (1613)*, thèse sous la dir. de N. Dauvois, Université de Toulouse 2 Le Mirail, soutenue en 2011.
- ZEMON DAVIS Natalie, *Essai sur le don dans la France du XVI^e siècle*, trad. D. Trierweiler, Paris, Le Seuil, 2003.-